

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

Ensemble de PV n° 641
du 8 Février 2024



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 1^{er} février à 18h30

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présent(e)s : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BOULORD - BOURGEOIS – BUOSI -
CHASSIGNEU - CICERON - COCHARD - DA CUNHA VELOSO – ISSARTEL -
MAZZOLENI - MONIER - NASRI – MONTMAYEUR - SCELLIER – SOZET – TRUWANT -
VACHETTA

Excusé : M. MALLET

Absent : M. HESNI

Assistent : MM. CARRETERO - SABATINO

ORDRE du jour :

1. Approbation CD du 7 décembre 2023
2. Courriers divers
3. Retour sur la rencontre avec la ville de Grenoble
4. Point toutes compétitions avant reprise
5. Point comptabilité
6. Centenaire
7. Compte rendu Noël du futsal et tournois futsal organisés par le District ISERE Football
8. Point sur gymnases homologués pour pratique futsal
9. Challenge Claude Montpied
10. Retour conseil de ligue et collège des présidents 01/2024
11. VOR (vert, orange, rouge)
12. Tournois de jeunes

Le président Hervé GIROUD-GARAMPON ouvre la séance à 18 h 30

Voeux Président 2024

Ne pouvant répondre individuellement aux nombreux vœux reçus, le Président et l'ensemble du Comité de Direction remercient chaleureusement les nombreux clubs et personnalités qui ont adressé leurs vœux et leur souhaitent en retour une excellente année 2024.

Des **vœux de M. J.F. RIGALDO**, membre honoraire, au président du District ISERE Football et à tous les membres, meilleurs vœux à toi et tes proches.

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 7 décembre 2023

Aucune remarque quant au compte-rendu du PV du comité de direction du 7 décembre 2023

Approbation à l'unanimité.

En préambule, le président réitère sa remarque à l'ensemble des membres du Comité de Direction qui gèrent ou commentent des problèmes qui ne sont pas de leur ressort. Dont acte.

Le président Hervé GIROUD GARAMPON fait part :

➤ D'une **brochure** à l'initiative conjointe du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'insertion et du ministère des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques à des clubs sportifs. Cette brochure fait suite au plan d'engagement sociétal annoncé par Philippe DIALLO, Président de la F.F.F. en octobre dernier.

Le plan précise ainsi une définition de l'inclusion par le football (axe 2 du plan de la F.F.F.) :

- mobiliser les clubs sportifs ...,
- augmenter les liens avec les acteurs du service public...,
- permettre aux clubs d'être identifiés par des partenaires publics et privés ...

➤ D'une **brochure** de VOLKSWAGEN, partenaire de la F.F.F. qui lance une opération pour le foot amateur. Un dispositif ayant pour finalité l'accompagnement de 100 clubs amateurs pour encourager la mobilité douce. Une opération du mois d'avril 2024 au mois de juin 2025 et qui permettra aux 100 clubs (à l'échelon national) de bénéficier, entre autres, et sur 10 week-ends, du prêt d'un véhicule Volkswagen de la gamme ID (électrique).

➤ D'une **invitation conjointe** du SDJES et le CDOS de l'Isère qui s'associent pour proposer un séminaire sur les questions de prévention des violences sexistes et sexuelles dans le champ sportif, le mardi 19 mars 2024, de 13h30 à 17h30 au CREPS Auvergne-Rhône-Alpes, site de Voiron. Jean Marc BOULORD participera à ce séminaire. Comment mettre en œuvre la prévention des violences sexuelles et sexistes ?

➤ De l'**Assemblée Générale** de l'U.S.E.P. 38, le mercredi 27 mars 2024 à 14 h 00 à Bourgoin Jallieu. Hervé GIROUD GARAMPON et Jean Marc BOULORD participeront à cette A.G.

➤ D'un courrier de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** à destination de toutes les associations qui ont bénéficié, après en avoir fait la demande, de la cession à titre gratuit d'un minibus floqué à leurs couleurs et à celles de la Région. Ce courrier demande aux

diverses associations qui ont modifié l'aspect extérieur du véhicule, par l'apposition de marquages supplémentaires (publicités), de remettre le véhicule à son état initial.

➤ D'un courrier de **U.S. BEAUVOIR-ROYAS** qui sollicite le District ISERE Football pour des lots pour son loto. Le District ISERE Football ne répond pas positivement à ce type de manifestations.

➤ D'une sollicitation du nouveau club **R.C. HILAIROIS**, souhaitant rencontrer les membres du District ISERE Football. Gérard BOUAT, Jean Marc BOULORD, Michel VACHETTA Guy CHASSIGNEU et Jean Luc COCHARD se rendront le 15 février à St HILAIRE du ROSIER.

➤ Du **courrier très agressif** d'un club qui se plaint de l'oubli dans les plateaux U10, d'une 3^{ème} équipe. Le président et les membres du Comité de Direction n'apprécient guère les termes employés et les ordres donnés dans un mail non signé.

Problème avec le nouveau logiciel utilisé qui ne semble pas encore au point !!!!

➤ Du courrier de M. **Albert TONY** qui souhaite intégrer le corps très actif des délégués. Fabien Cicéron l'a appelé.

➤ A la **C.D.A.**, de sa demande, d'inscrire sur la fiche renseignements annuelle des arbitres, les nom, prénom, téléphone et adresse mail du représentant légal de l'arbitre lorsque ce dernier est mineur.

2. Retour sur la rencontre avec la ville de Grenoble

Le président Hervé GIROUD GARAMPON, Jean Louis SOZET, Jo SABATINO accompagnés d'Akim BEN EL HADJ ont répondu à l'invitation de la mairie de GRENOBLE suite à la sollicitation par le District ISERE Football pour évoquer et tenter d'apporter des solutions face aux problèmes rencontrés avec certains terrains grenoblois. Certains arbitres de D1 n'acceptant plus de diriger les rencontres sur ces terrains du fait d'un environnement sensible.

La délégation a-t-elle été entendue par Mme Céline MENETRIER, adjointe aux sports, Aurélie DIRINGER DAGORNE directrice du service des sports et Pierre DUPUPET, responsable Mission Sports et quartier à la mairie de GRENOBLE. ?

Les interlocuteurs veulent du factuel. Seulement, les clubs, arbitres, spectateurs, etc. qui font remonter les problèmes, n'osent pas les écrire.

Une relance du District ISERE Football sera faite dans une quinzaine si pas de retour.

3. Point toutes compétitions avant reprise

Michel VACHETTA, Président de la Commission Sportive, dresse le bilan des matchs en retard et le calendrier des dates de report.

4. Point comptabilité

Fabien CICERON dresse le bilan au jour du Comité de Direction.

"Nous essayons de nous mettre à jour." En l'absence de secrétaire, le trésorier a géré le plus urgent. A ce jour, il n'a pas de visibilité sur la comptabilité. Peut-être y-a-t-il des retards dans le défraiement des délégués, des observateurs ... Les fournisseurs sont-ils tous réglés ?

Fabien CICERON doit faire le point. Il en avertit le Comité de Direction que des retards peuvent être signalés pour les arbitres, les rentrées d'argent suite à sanctions ont-elles été faites ? Sont-elles toutes faites à ce jour ?

5. Centenaire du District ISERE Football du 19 octobre 2024 :

Thierry TRUWANT présentera un préprojet au Comité de Direction du mois d'avril. Thierry accepte avec plaisir toutes les idées.

6. Compte rendu Noël du futsal et tournois futsal organisés par le District ISERE Football

Christophe CARRETERO, président de la commission FUTSAL dresse un bilan très positif des divers tournois que sa commission en lien étroit avec la commission technique a pu mettre en place.

Christophe remercie Hervé GIROUD GARAMPON, Gérard BOUAT, Jean Marc BOULORD, Marc MALLET de leur présence durant ces journées. Il remercie toutes les municipalités (ST MARTIN D'HERES, GRENOBLE, DOMARIN, OYEU, RENAGE, JARRIE-CHAMP) pour le prêt des installations.

Ces journées ont été orchestrées par Christophe CARRETERO, David CAZANOVE, Mehdi BENLAHRACHE, THOMAS de TICHE et Pierre SUEUR.

David CAZANOVE, via le bilan de ses journées qu'il a transmis à Christophe CARRETERO, rapporte les points positifs, négatifs et les points à améliorer les années futures.

FUN FUTSAL U15 : les équipes de niveau D1 U15 sont invitées à participer.

ST MARCELLIN et BOURGOIN JALLIEU en U15 garçons et GUC Féminin et Futsal RIVOIS en Seniors Féminines sont qualifiées pour la journée finale du 03/03/2024 à au gymnase Jean Philippe MOTTE à GRENOBLE. Ces équipes recevront ultérieurement une convocation sur la boîte mail du club.

7. POINT sur les gymnases homologués pour la pratique FUTSAL

Guy CHASSIGNEU, président de la commission des terrains et des installations sportives a répertorié

37 gymnases, utilisés pour la pratique du FUTSAL.

Seuls 30 sont classés, remplissant plus ou moins les conditions pour recevoir des compétitions FUTSAL.

A prévoir le classement ou la confirmation de 10 gymnases sur l'année 2024.

Le leitmotiv de la commission "*sécurité des joueurs et des spectateurs*"

8. Challenge Claude Montpied – challenge de la sportivité jeunes

Présenté par Marc MONTMAYEUR, la question se pose de la légitimité de ce challenge.

Rappel du Règlement de ce Challenge :

Le District met en compétition chaque saison un Challenge de la Sportivité pour les catégories U15 - U18 - U15F et U18F, par niveau et par poule, nommé challenge de la sportivité Claude MONTPIED ...

- ARTICLE 8 – RECOMPENSES : "*Chaque équipe classée première de ce challenge dans sa division et dans sa poule se voit remettre un trophée et d'éventuelles autres récompenses...*"

Le District ISERE Football engage donc des frais pour quelque-chose qui n'intéresse que peu de personnes ou clubs :

Ainsi l'an dernier, 28 poules sur 34 n'ont pas donné de réponses ou une seule (le club a, dès lors, été récompensé !!!!)

D'autre part, certains clubs ne font pas l'effort de venir chercher leurs récompenses.

Un débat s'engage pour l'organisation de ce challenge les années futures : attribuer un bon d'achat chez le fournisseur du district par équipe récompensée ???

Marc MONTMAYEUR doit présenter au prochain Comité de Direction, une modification du règlement challenge Claude MONTPIED.

9. Retour conseil de ligue et collège des présidents du 01/2024 présentés par Fabien Cicéron, ayant remplacé Hervé GIROUD GARAMPON, retenu par ailleurs à ces dates.

Conseil de Ligue du 06/01/2024

Informations Diverses :

- Début de la coupe de France : week-end du 24-25/08
- Finale Coupe de France féminine le 4 Mai à Montpellier.
- Point Assemblée Fédérale du 16/12 : mettre peut-être à l'ordre du jour de l'AG de ligue en cours de mandat la possibilité d'indemniser un président de district ou le président de ligue. Hervé GIROUD GARAMPON se prononce contre : on veut tuer le bénévolat.

- Application de l'article 1 des statuts de la F.F.F. :
 - Certaines personnes contournent le problème de laïcité en se servant de motifs médicaux notamment concernant les casques ou les tenues.
 - L'arbitre devra alors Conserver les certificats médicaux, nous les transmettre. Ils seront envoyés à la commission médicale fédérale et la personne ne peut pas jouer tant que la commission fédérale n'a pas validé la demande.
 - Ce serait bien que les clubs fassent les démarches en amont pour éviter des problèmes le jour du match
 - Une note doit être envoyée à tous les arbitres et tous les clubs en ce sens

- Date butoir du 15 Janvier pour transmettre les équipes qualifiées pour le critérium U13.
- Programmation des 2 dernières journées de championnat :
 - R2 poule A, R2 Poule C, U18R1 A, U18 R2 A et B et U16 R1 promotion seront tous programmés le samedi 17h pour les 2 dernières journées.

Collège des présidents de District

Journée Nationale des bénévoles : Samedi 23/03 à Lyon. Tout se passe à proximité du Groupama Stadium pour France – ALLEMAGNE. 9 bénévoles pour chaque district.

15 bénévoles de ligue pour récompenser des gens de commission régionale et quelques clubs de ligue.

FAFA Transport

Voir tableau de répartition. La L.F.A rembourse ces sommes sur envoi de la facture d'achat du minibus

- Echirolles : 11 200 € (Soit 75% de la somme demandée), 5 000 € initial + Dotation supplémentaire de 6 200 €
- Bourg d'Oisans : 10 500 € (Soit 76% de la somme demandée), 5 000 € initial + 5 500 € de dotation supplémentaire

Opération Mini-buts :

- District : 5 937 € à ce jour, la période de commande a été prolongée jusqu'au 15 Janvier.

FAFA Emploi :

- Changement du processus d'attribution de la subvention :
- Quota pour la ligue proposé à la LFA : 13 emplois au lieu de 17 actuellement. S'y prendre rapidement pour le montage des dossiers. De base, ce serait un dossier par district et 2 de secours. 3 fois 8 000 € sur 3 ans. Il faut que les dossiers soient prêts en Mars/Avril dernier délai.

10. V.O.R. (Vert, Orange, Rouge)

Qu'est-ce ? un processus mis en place par la LAuRAFoot pour recruter des arbitres et des bénévoles dans les clubs. Un principe qui a été testé et a fait ses preuves dans 3 ligues dont celles de BRETAGNE.

Comment : doter les clubs d'une solution digitale permettant de détecter et de recontacter rapidement les individus ayant signifié un intérêt court - moyen - long terme sur l'arbitrage et/ou le bénévolat.

Pour le Club inscrit dans la démarche : 10,00 € TTC / an

Le référent V.O.R. du District ISERE Football est M. Scellier Christian

11. Fabien CICERON apporte des informations sur la mise en place d'un groupe de travail "**Tournoi de jeunes**" au sein de la LAuRAFoot :

Buts : *Endiguer la mise en place de matchs ou de tournois ne respectant pas les normes de pratique en foot animation (ex : foot à 8 en U9 et foot à 11 en U 13) en y apportant des règlements bien précis dans chacune des catégories (obligation, conseil pour arbitrage et applications des lois du jeu.)*

Constats : Manque d'harmonie au niveau régional chez les autorisations de tournoi. Certaines pratiques sont contraires aux règlements généraux notamment sur les formes de pratique (ex : foot à 11 en U13).

Les préconisations :

Obligation de déclarer un tournoi pour tous les clubs de la Ligue

Tolérance sur les pratiques pour les deuxièmes années à partir de 1er juin

Comment : Un nouveau pavé sur les sites Ligue et District dans la rubriques "compétitions et pratiques "Je déclare mon tournoi" verrait le jour et apporterait des règlements bien précis pour chacune des catégories

Le dispositif de ce groupe de travail sera ajusté et une version définitive sera envoyée à tout le monde

Questions diverses :

SUIVI LABEL JEUNES FFF 2023/2024			
Dépôt de candidature	Visite 2	CT	Elu(s)
ST MARTIN D'HERES FC	Mardi 6 février	Jérémy HUGONNARD-ROCHE	Thierry TRUWANT
	Séance U15 & Bilan Int.		
	18h-19h30. Bilan 19h45		
FC CROLLES BERNIN	Lundi 4 mars	Nicolas BACH	Gérard BOUAT Marc MONTMAYEUR
	Séance U15		
	18h-19h30. Bilan 19h45		
ST QUENTIN FALLAVIER FC	Mercredi 6 mars	Stéphane DOUBLET	Jean-Marc BOULORD
	Séance U6/U9		
	17h-18h15. Bilan 18h30		
FC PAYS VOIRONNAIS	Mercredi 13 mars	Mehdi BENLAHRACHE	Gérard BOUAT
	Séance U15		
	18h-19h30. Bilan 19h45		
OC EYBENS	Lundi 12 février	David CAZANOVE	Patrick MONIER
	Séance U13		
	18h-19h15. Bilan 19h30		
MOS 3R	Jeudi 15 février	Thibaut GAUTHERON	Fabien CICERON
	Séance U15		
	18h15-19h35. Bilan 19h45		
ES RACHAIS	Jeudi 8 février	Jean-Pierre ZACCARIA	Gérard BOUAT
	Séance U15		
	18h-19h30. Bilan 19h45		

Proposition de dates - Remises Label Jeunes FFF 2022/ 2023 - Hiver / Printemps 2024

Club	Niveau de Label	Date	Heure	Lieu	Elus
Label Ecole Foot Garçons					
FC Vallée de la Gresse	EXCELLENCE	Jeudi 22 février	18h30	Salle de l'Oriel 38760 VARCES	
US St Paul de Varcès	ESPOIR				
US Gières	ESPOIR	Mardi 2 ou mercredi 3 avril			

2 Rochers	ESPOIR	Mercredi 28 février	17h	St Egrève (Stade Jean Ballestas)	Gérard BOUAT
FC Sud Isère	ESPOIR	Vendredi 26 avril	16h30	Mens (Stade)	Jean Louis SOZET
FC2A	ESPOIR				
Label Ecole Foot Féminines					
GUC FF	Or	Mercredi 20 mars	15h30	Stade UFRAPS	
FC Sud Isère	Argent	Vendredi 26 avril	16h30	Mens (Stade)	Jean Louis SOZET

Critérium U13 : Validation des clubs participant au criterium U13

Le Comité de Direction revient sur la proposition et la validation des 8 clubs engagés en critérium U13 cette saison 2023-2024.

Considérant ce qui suit :

- Rappel des 4 critères obligatoires établies par le Conseil de LAuRAFoot pour pouvoir intégrer ce critérium :

1. Les groupements sont autorisés mais pas les ententes

2. Le club ne doit pas avoir de procédures disciplinaires en cours

3. Equipe qualifiée à l'issue du brassage niveau 1 pour la D1 de la seconde phase

4. Validation obligatoire par le Comité de Direction

- Le match MOS3R / ECHROLLES du 16/12/2023 s'est poursuivi en commission de discipline et les deux clubs respectifs ont été sanctionnés différemment certes mais sanctionnés disciplinairement.

De fait, le Comité de Direction est amené à modifier les clubs invités à participer au critérium du fait des sanctions disciplinaires et demande à la commission sportive de désigner les équipes remplaçantes.

- Jean Marc BOULORD, à l'adresse des membres de la C.D.A. leur apprend que grâce à la persévérance du référent arbitre d'un club et à l'accord du district de HAUTE-SAVOIE-PAYS de GEX, un jeune arbitre du District ISERE Football pourra également s'adonner à sa passion pour l'arbitrage dans l'autre district, tous les 15 jours. (Parents séparés et domiciliés dans deux districts distincts)

Quelques dates :

Manifestations	Date	Date butoir d'inscription
Finale « FESTIVAL U13 » Garçons et U13 Filles	Samedi 6 avril	5 mars 2024
Journée Nationale U6-U9	Samedi 8 juin 2024	5 mars 2024
CONSEILLER TECHNIQUE EN ARBITRAGE en CDI (3 candidatures reçues à ce jour)		29 février 2024
Assemblée Générale d'Été du District – Assemblée électorale	Samedi 22 juin 2024 En matinée	29 février 2024

Prochain Comité de Direction le 14 mars 2024

Le président Hervé GIROUD-GARAMPON clôture la séance à 21 h 30.

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président du District

Jean Marc BOULORD
Secrétaire de séance



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 6 février 2024

Procès-Verbal N° 641

Journée nationale des bénévoles 2024 Liste des heureux bénéficiaires suite à tirage au sort

le 23 mars 2024 Rencontre FRANCE – ALLEMAGNE		
NOM	PRENOM	Club ou Commission ou Instance
CHAUSSY	SERGE	FCSA
CAMACHO	MICHEL	GF38
MACHADO	LUDOVIC	CHABONS
BATAGNE	SERGE	BOURGOIN JALLIEU
ROCHE	WILFRIED	CHATTE
BELLEC	FABRICE	JS SAINT GEORGEOISE
MIGNONE	CHRISTOPHE	ST SIMEON BRESSIEUX
VIUDEZ	ROMAIN	CASSOLARD PASSAGEOIS

Appel à candidature Lieux Finales des Coupes de l'Isère

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- [Le 1 juin 2024 : Finales Jeunes et Féminines](#) (jeunes)
- [Le 2 Juin 2024 : Finales Seniors et Féminines](#) (seniors)

Les candidatures sont à adresser au District pour le **5 Avril date butoir**.

Cahier des charges :

- [CAHIER DES CHARGES FINALES COUPES SENIOR](#)
- [CAHIER DES CHARGES FINALES COUPES JEUNES](#)

Proposition médaille Ligue Promo 2023

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de Ligue**.

- Médaille d'Argent : être récipiendaire méritant (personnes porteuses de projets, des personnes méritantes, des « héros ordinaires » ...), **ou après 10 ans d'ancienneté**
- Médaille de Vermeil : **après 15 ans d'ancienneté**
- Médaille d'Or : **après 20 ans d'ancienneté**

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 23 FEVRIER 2024** délai de rigueur.

Un tirage au sort sera effectué si les demandes dépassent le contingent attribué au District.
[CV MEDAILLE LIGUE](#)

Offre d'Emploi : Conseiller technique en Arbitrage

Le District recrute un CONSEILLER TECHNIQUE EN ARBITRAGE en CDI

Au sein du district de l'Isère, directement rattaché au président du district et en lien avec le président de la CDA, il-elle sera chargé(e) de développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de la détection et de la fidélisation des arbitres.

Il-elle assurera également l'animation de l'ETDA. Il-elle devra également venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement et la sensibilisation à l'arbitrage.

- [FICHE DE POSTE CTDA ISERE](#)

CV et lettre de motivation à envoyer au District de l'Isère : district@isere.fff.fr **pour le 29 février date butoir**.

Appel à candidatures Accueil Assemblée Générale

Assemblée Générale d'Été du District - Assemblée électorale

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **samedi 22 juin 2024** en matinée

Délai pour candidater : 29 février 2024

Le cahier des charges sera prochainement sur le site

Appel à candidatures Finale Départementale Festival U13

Le District lance un appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'organisation de la Finale « FESTIVAL U13 » Garçons et U13 Filles qui aura lieu le samedi 6 avril 2024.

Date butoir du dépôt des candidatures le 5 mars 2024

[> Cahier des charges](#)

Appel à candidature Journée Nationale U6/U7 et U8/U9

La Journée Nationale U6-U9 aura lieu le samedi 8 juin 2024.

Les clubs souhaitant accueillir cette manifestation doivent envoyer leur candidature en précisant si ils ont une catégorie préférentielle U6/U7 ou U8/U9 et leur nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser avant le mardi 5 mars 2024.

FRAIS ARBITRAGE 2023-2024 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous vous rappelons que pour la saison 2023-2024 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées.

Catégories concernées : D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL SENIORS

Amende 90 €

Du 4 février 2024

MOIRANS 2	D2
VALLEE GRESSE 3	D5

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 3 et 4 février 2024

ST ANDRE LE GAZ 3	D4
GRENOBLE DAUPHINE	D5

BOUVESSE 2	D5
SUD ISERE 2	U17D3
CREMIEU	U17D3
COLLINES	U17D3
2 ROCHERS 3	U15D3

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 3 et 4 février 2024

Voir PV Commission FMI n° 641

NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

Amende 25 €

2ème Tour Challenge Festival U13

ECHIROLLES 5

FROGES

GONCELIN 1

CROLLES 3

N.D. MESSAGE 2

ST PAUL VARCES 2
CHIRENS 1
ST JOSEPH DE RIVIERE
ENT. CROSSEY
NOYAREY 2
RIVES 1
RO-CLAIX 2
VER SAU
FC 2A 2

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fffr
ARBITRES	arbitres@isere.fffr
DELEGATIONS	delegations@isere.fffr
DISCIPLINE	discipline@isere.fffr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fffr
FUTSAL	futsal@isere.fffr
REGLEMENTS	reglements@isere.fffr
SPORTIVE	sportive@isere.fffr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fffr
TERRAINS	terrains@isere.fffr
FEMININES	feminines@isere.fffr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fffr

Autres E-mails	
District	district@isere.fffr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fffr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fffr
Comptabilité	comptabilite@isere.fffr
Responsable administrative	edarocha@isere.fffr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fffr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fffr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fffr
Educateur Sportif	mberlahrache@isere.fffr



COMMISSION APPEL

Mardi 6 février 2024 à 14h00

- **Procès-Verbal N°641**

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, BRAULT Annie, TRUWANT Thierry.

Excusée(s) : EL RHAFARI Reda, REMLI Amar, RACLET Chrystelle, FRANZIN Didier, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres. VAILLANT Franck, BONNARD Christophe, MAZZOLENI Laurent, PION Christophe, BLANC Aline, SCARPA Vincent

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

Tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boîte mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier. En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

LIGUE LAURAFoot : Courrier nous demandant les pièces du dossier 23-24-010R dans le cadre d'un appel réglementaire en ligue du club de ST CASSIEN. Dossier transmis.

F.C.2.A : Appel disciplinaire

CLAIX : Appel administratif

LIGUE LAURAFoot : Courrier nous demandant les pièces du dossier 23-24-011R dans le cadre d'un appel réglementaire en ligue du club de PAYS VOIRONNAIS. Dossier transmis

CONVOCAION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier 23-24-013D : U20, D1, poule unique, match DOMARIN / F.C.2.A du samedi 11 novembre 2023.

Appel du club de F.C.2.A en date du mardi 30 janvier 2024 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline dans son dossier n°23/11/12 lors de sa réunion du mardi 23 janvier 2024, notifiée au club et à l'intéressé le mercredi 24 janvier 2024, et, parue au P.V 639 le lundi 29 janvier 2024.

Appel portant sur la sanction d'un joueur.

Appel recevable

Et

Appel à titre incident du **COMITE DIRECTEUR DU D.I.F** en date du vendredi 2 février 2024 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline dans son dossier n° n°23/11/12 lors de sa réunion du mardi 23 janvier 2024, notifiée au club et à l'intéressé le mercredi 24 janvier 2024, et, parue au P.V 639 le lundi 29 janvier 2024.

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 20 février 2024 à 19h15. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du district qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

CONVOCAION DOSSIER ADMINISTRATIF

Dossier 23-24-014A : Femines D1 à 11, poule unique, match CLAIX / MOIRANS, du dimanche 28 janvier 2024

Appel du club de CLAIX en date du vendredi 2 février 2024 contestant la décision prise par la commission départementale F.M.I lors de sa réunion du mardi 1 février 2024, et, parue au P.V 639 le lundi 29 janvier 2024.

Appel portant sur « Nous souhaitons faire appel de l'amende de 75 euros notifiée dans le PV 640 du 01/02/2024. Nous n'avons pas pu faire la FMI des Seniors Féminines D1 dimanche 28 janvier 2024 car l'équipe jouait un match de Coupe Rhône Alpes à Annecy. »

L'audition aura lieu le mardi 20 février 2024 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du district qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Appel recevable

Pour le P.V

Le Président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Annie BRAULT



COMMISSION ARBITRES

MARDI 06-02-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°641

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, CUSANNO
Stephane SAINT ALBIN Laurent, TREVISAN Ludovic, THEVENIN
Cyril VAGNEUX Luc -

Excusés : FERNANDES Carlos, AKYUREK Mustafa, LALO Aboubakar -

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX CLUBS

Suite aux nombreuses absences d'arbitres dues à l'impraticabilité des terrains et aux inversions des matchs, en plus d'informer les instances du District, il faut impérativement appeler les arbitres dont les coordonnées peuvent être consultables sur FootClubs.

La Commission Départementale des Arbitres (CDA) et l'UNAF Isère ont le plaisir de convier les arbitres convoqués le jeudi 8 Février 2024 à 19h00 au siège du District de l'Isère de Football, 2 bis rue Pierre de Coubertin à Sassenage, pour la remise des écussons.

La Commission des Arbitres demande à certains arbitres d'être présents pour 18h00 et ce, pour effectuer le Module 8 de la formation initiale d'arbitres.

Un mail personnalisé vous a été envoyé en guise de convocation.

Les arbitres indisponibles de dernière minute doivent prévenir leur désignateur par SMS, Mail, Téléphone, mais également la saisir sur leur compte FFF

RAPPEL DECISIONS DE LA CDA

La CDA a pris, en réunion plénière du 9 janvier 2024, les décisions suivantes comme le stipule son Règlement Intérieur en ses articles 46-47-48 et 49:

- Les arbitres absents aux 2 stages (initial et rattrapage) qui n'ont pas effectué le test physique, ni le questionnaire sur table, seront déclassés de leur catégorie et n'officieront qu'un seul match par semaine dans leur catégorie ;;
- Les arbitres seront convoqués en présence de leur président, à la CDA pour audition
- Par conséquent, les arbitres absents aux
- Un courrier sera envoyé aux arbitres absents 2 saisons consécutivement.

RAPPEL

DATES FORMATIONS FIA

PROCHAINE FIA prévue les 3 – 10 – 17 février 2024 au District de l'Isère à Sassenage (dernières FIA de la saison).

FMI et FA : le 24 février au District à Sassenage

Info :

Le Corrigé du questionnaire de Noël sera mis sur le site fin de semaine.

Questionnaires reçus hors délai :

MMR : MPOYI Bakumona audry , DEGHIA Yanis , AREGUIAN Pascal , ETAIX Louis-jacques , WILLIAM Kenny , HAMIDI Mohamed , GHAFIRI Abdelhak.

OBSERVATIONS TUTORATS

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com
Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

RAPPORTS TUTORATS

AKYUREK sur AKYUREK 2 / 4

DEGHIA par MAYETTE 2 / 4

GENEVEY par BRIOUA – 3/4
KIRAM par ZINSOU – 2/4
MANIGUET par CORNU 2/4
MAZARI / BELKIR ¼
REVIGLIONO/BESSAOUD1/4
ROBERTpar BRUNEL ¼
RIVIER par LEVYN ¾
VERCELLY par FERNANDES ¾

RAPPEL : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant **MARDI** suivant le jour de la rencontre.

COURRIERS CLUBS

Demande d'arbitres

- FC BONNEVAUX / BIZONNES- - D5 P E du 11 février 2024
- AVENIERES / FC LAUZES 03/03/2024
- VILLEFONTAINE / FC LAUZES --- 10/03/2023

Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos possibilités.

COURRIERS ARBITRES

CORNU Royald : pris note de votre courrier , le président de la CDA vous contactera.

Président
Joseph Sabatino

Secrétaire de rédaction
Joseph Sabatino

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 6 Février 2024 à 18H

Procès-Verbal N°641

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,
Excusés : HESNI Mohamed,
Absents :

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
 Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2023-2024.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 10 ET 11 FEVRIER 2024

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U15 D1	USVO	TOUR ST CLAIR	GIRARD VEYRET NORBERT	CAISSE DE PEREQUATION
U17 D1	ST MARCELLIN	SEYSSINS	MORE CLAUDE	CAISSE DE PEREQUATION
U17 D1	MANIVAL	USVO	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB MANIVAL
SENIORS D1	VILLENEUVE	SEYSSINS	GUIGON FLORIAN	FRAIS AU CLUB VILLENEUVE
SENIORS D1	MOS3R 2	SEYSSINET 2	HUGOT DANIEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE A	RIVES	ST CASSIEN	EL RAFFARI REDA	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE B	TULLINS	VOREPPE	GIRARD VEYRET NORBERT	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE B	JARRIE CHAMP	CVL38	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB CVL 38
SENIORS D3 POULE A	UO PORTUGAL	TURCS GRENOBLE	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D3 POULE A	SEYSSINET 3	DEUX ROCHERS	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB SEYSSINET
SENIORS D3 POULE B	ABBAYE	SURE FC	AVETTAND NICOUD JULIEN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE C	BALMES NORD ISERE	LCA FOOT	GUIGON FLORIAN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE C	NIVOLAS	CORBELIN	CICERON FABIEN	FRAIS AU CLUB CORBELIN
SENIORS D5 POULE A	MAHORAIS	ST GEORGES COMMIERS	MORE CLAUDE	FRAIS AU CLUB ST GEORGES

WEEK END DU 17 ET 18 FEVRIER 2024

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U15 FEMININE A 8	MOIRANS	CHARTREUSE GUIERS	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
U20 D1	ST MARCELLIN	GP VEZERONCE	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AU CLUB ST MARCELLIN
SENIORS D1	VILLENEUVE	VALLEE GUIERS	MORE CLAUDE	FRAIS AU CLUB VILLENEUVE
SENIORS D2 POULE B	VOREPPE	FORMAFOOT	GUIGON FLORIAN	FRAIS AU CLUB FORMAFOOT
SENIORS D4 POULE A	VILLENEUVE 2	ASIEG 2	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB VILLENEUVE
SENIORS D5 POULE D	DOLOMIEU 3	BATIE MONTGASCON 2	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB DOLOMIEU

WEEK END DU 2 ET 3 MARS 2024

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U17 D1	RACHAIS	MANIVAL	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB MANIVAL
SENIORS D2 POULE B	ST MARTIN D'HERES	CVL 38	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB CVL38
SENIORS D4 POULE E	BEAUVOIR	EYZIN ST SORLIN	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE G	BEAUVOIR 2	EYZIN ST SORLIN 2	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE D	LES AVENIERES	LAUZES 2	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB DE LAUZES



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 06 Février 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 641

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet - M Montmayer

CONVOCATION

La commission Ethique et Prévention recevra le mardi 13 Février à 18h30 au District de l'Isère Mr LEVYN David éducateur de l'équipe U13 de St Quentin Fallavier , le Président du club de St Quentin Fallavier , Mr CAZES Corentin éducateur de l'équipe U13D1 de la Cote St Andre ainsi que l'arbitre du match Mr VEYET Florian

RECIDIVE CLUBS

La F.F.F est en train de finaliser la création des C.F.I. Les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Les clubs, en récidive club, ayant des éducateurs qui devaient faire leur certification C.F.I. avant la fin de la saison 2023-2024, devront la faire avant le 1^{er} juin 2024.

Note aux clubs de DOMARIN, RIVES, SEYSSINET et OLYMPIQUE ST MARCELLIN
Il vous reste à faire la certification

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RIVES
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Février 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

RO-CLAIX

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 MARS 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 14 MARS 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC2A

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMARIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
GP JEUNES BALMES LAUZES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SEYSSINET

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.S VOREPPE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
BOURGOIN JALLIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
LCA Foot 38

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
JARRIE CHAMP

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 JUIN 2024

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

NIVOLAS - DOMENE - AJA VILLENEUVE - LCA FOOT 38 - ST QUENTIN FALLAVIER

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2024

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMENE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Octobre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
2 ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 25 Octobre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Novembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Décembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Janvier 2025

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 641 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes **dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes NON reçues

ABBAYE - BILIEU - BONNEVAUX - BOUCHAGE PASSINS - BOURGOIN ASP -
ECHIROLLES - ENT.FOOT.ETANGS - ES MISTRAL - GRENOBLE DAUPHINE -
GRESIVAUDAN - LES AVENIERES - MOIRANS - PAYS ALLEVARD - RACHAIS - SAINT
QUENTIN FALLAV - SEYSSINET - ST HILAIRE ROSIER - ST MAURICE EXIL -
TIGNIEU - VALLEE DU GUIERS - VILLEFONTAINE - VILLENEUVE AJA

Listes reçues mais NON validées

TIGNIEU



COMMISSION FEMININES

Réunion du lundi 5 février 2024

Procès-verbal n ° 641

Présents : Jacques Issartel, Diane Applanat

Excusés : Gérard Bouat; Lucie Mathieu, Laurie Strappazon, Thierry Truwant, Elodie Diasparra

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission de discipline

La commission Féminines vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024, que la sportivité et la convivialité soit la règle et que le respect entre les équipes soit le garant du développement du foot féminin

Courriers, ST QUENTIN FALLAVIER, G U C , PAYS D' ALLEVAR, GT NIVOLAS T S C, CHAMBERY, JEREMY HUGONNARD ROCHE, ECHIROLLES, MOIRANS, AIGUEBELLE, EYBENS, CLAIX, CHARTREUSE GUIERS, REVENTIN.

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la **PERIODE ROUGE**.

RAPPEL : tout mail envoyé à la sportive ne sera pas traité.

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

RAPPEL REGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seuls sont autorisés à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage a 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 sont au nombre de 4 maximum.

JOURNEE DE LA FEMME

Se déroulera à Sassenage le dimanche 10 Mars le matin.

Les inscriptions pour les plateaux se feront via GOOGLE FORM ci-dessous

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScYfUV8TBsNtC7jBfpNx6l_CEtLaGcGtohs_-SQBPDtwSmOfg/viewform?usp=sf_link

Les Clubs sont priés de nous faire parvenir la liste des bénévoles féminines qu'ils souhaitent honorer avant le 29 Février

COUPE

A11 :

1/8^e : le 3 Mars => Tirage le 7 février à 19h au district, possibilité d'y assister

1/4^e : le 31 Mars

1/2^e : 19 Mai

Finale le 2 Juin

A8 : Tour cadrage du 3 Mars

1/4^e : le 31 Mars

1/2^e : 8 Mai

Finale le 2 Juin

U18F:

1/4^e : le 30 Mars

1/2^e : 8 Mai

Finale le 1 Juin

A15F : 1/8^e : 17 Février

1/4^e : le 30 Mars

1/2^e : 8 Mai

Finale le 1 Juin

FESTIVAL U13F

1^e tour le 27 Janvier

Qualifications de

G U C, ECHIROLLES, GT NIVOLAS TSC, MOIRANS, G F 38, EYBENS, BOURGOIN,
FOOT FEMININ NORD ISERE

Finale Samedi 6 avril- lieu à définir

COUPE U15F

Le match ECHIROLLES –FFNI du 17 février sera joué à 14h au stade Milliat

U10F

Ceux qui sont intéressés et qui n'ont pas participé aux premiers plateaux peuvent envoyer leurs demandes à la commission féminine.

U13F

Pas de FMI pour ce championnat, merci de transmettre les feuilles de match à CF par mail. A partir de cette semaine vous pouvez inscrire directement vos résultats.

U15F**D2 :**

Journée 1

PAYS ALLEVARD –NIVOLET sera joué le 9 Mars 2024

Journée 2

PAYS ALLEVARD –CHARTREUSE GUIERS sera joué à 11h15 le 10 Février 2024

D 3

Poule A

Journée 3 du 3 février

BASSE MAURIENNE – AIX 2 sera joué le 9 mars 2024

Poule C

Journée 4

REVENTIN – VALLEE DE L'HIEN 2 sera joué à 13h le 10 février 2024

SAINT QUENTIN FALLAVIER – VALLEE DE L'HIEN il manque l'accord du club de VALLEE DE L'HIEN pour jouer le match à 11h, en cas de terrain non disponible le match doit être inversé.

Poule E

Journée 1 du 2 février 2024 sera joué le 4 mai 2024

U18F

D 1

Journée 2 du 27 janvier

SUD ISERE – G AP S sera joué le 2 Mars

SENIORS A 8

D2

Poule A

Journée 1 du 3 décembre

PAYS D'ALLEVARD – MISTRAL sera joué le 25 Février

Journée 2 du 10 décembre

MISTRAL – EYBENS sera joué le 18 Février

Poule B

Journée 1 du 3 décembre

BATIE MONTGASCON – BREZINS FORMAFOOT sera joué le 18 février 2024

SENIORS A11

Montée descente :

En fin de saison 2023-2024, il y aura 1 descente de D1 à D2 et 2 montées de D2 à D1.

D2 :

Journée 3 du 3 décembre 2023

PAYS VOIRONNAIS- FFNI sera joué le 25 Février 2024

PAYS DES COULEURS 2- ESTRABLIN sera joué le 25 Février 2024

Journée 5 du 21 Janvier 2024

L'ensemble des rencontres sera joué le 18 février

TOUTES FOOT

Les actions des clubs au cours de la saison sont valorisées par la fédération

Pour avoir le dossier : [Toutes foot \(fff.fr\)](https://www.fff.fr)

Jacques Issartel / Président

06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 06 Février 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 641

Président

: M. MALLET

Présents

: M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

CONVOCAATION

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra le mardi 13 février 2024 à 19h au District de l'Isère
Mr COELHO Paolo arbitre du District

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 03 et 04/02/2024)

Seniors D3

Poule B

RO-CLAIX US

Seniors D5

Poule A

SUSVILLE MATHEYSINE

Seniors D5

Poule D

BOUCHAGE PASSINS US

Féminines U15F A8 D3

Poule B

SAINT QUENTIN FALLAVIER 2

Féminines U15F A8 D3

Poule C

Ent S.DRUMETTAZ MOU 1

U15 D3

Poule G

VOUREY SP

U15 D3

Poule I

Ent BEAUREPAIRE COLLINES

U15 D3

Poule I

COTE SAINT ANDRE Fc 2

U15 D3

Poule N

VERSOUD Fc

U13 D1

Poule Cr

BOURGOIN F Fc 1

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents

La fiche synthèse pour la FMI

Une fiche aide FMI pour les arbitres

Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 06 février 2024 à 19h00

Procès-Verbal N° 641

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

128. Villard-Bonnot Grésivaudan : noté (résultats + FM).

129. Tunisiens SMH : noté (résultats + FM).

130. Air Liquide : noté (résultats + FM).

131. St-Georges-de-Commiers : noté (résultats + FM).

132. Rachais : noté (résultats + FM).

133. St-Martin d'Hères : noté (résultat + FM).

COORDONNEES

Correspondant Villeneuve, Aymen BENGHEDFA : Merci de nous communiquer vos nouvelles coordonnées téléphoniques pour mise à jour de la liste des correspondants.

Liste des correspondants CFSE 2023-2024 : dernière mise à jour le 02/01/2024.

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Match à jouer lundi 12/02/2024

J10. Métropolitains 1 – St-Georges-de-Commiers 1.

Lundi 12/02/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 12 au 15/02/2024

J10. Eybens 1 – Jarrie-Champ 1.

J10. St-Martin d'Uriage 1 – Tunisiens SMH 1.

J10. Villeneuve 1 – Rachais 1.

J10. Exempt : St-Martin d'Hères 1.

Match à jouer lundi 19/02/2024

J03. Métropolitains 1 – Tunisiens SMH 1.

Lundi 19/02/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 19 au 22/02/2024

J07. Rachais 1 – St-Martin d'Hères 1.

J08. St-Martin d'Uriage 1 – Villeneuve 1.

Matches à jouer semaine du 26 au 29/02/2024

J06. St-Martin d'Hères 1 – Villeneuve 1.

J06. Tunisiens SMH 1 – St-Georges-de-Commiers 1.

Match à programmer ultérieurement

J04. Tunisiens SMH 1 – Villeneuve 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Matches à jouer semaine du 12 au 15/02/2024

J10. Rachais 2 – St-Paul-de-Varces 1.

J10. Fasson 1 – Poisat 1.

J10. Deux Rochers 1 – Fontaine Les Îles 1.

J10. Air Liquide 1 – Billieu 1.

J10. Exempt : Vallée de la Gresse 1.

Matches à jouer semaine du 19 au 22/02/2024

J01. Vallée de la Gresse 1 – St-Paul-de-Varces 1.

J06. Poisat 1 – Fontaine Les Îles 1.

J09. Billieu 1 – Fasson 1.

Matches à jouer semaine du 26 au 29/02/2024

J08. Vallée de la Gresse 1 – Fontaine Les Îles 1.

J08. St-Paul-de-Varces 1 – Poisat 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Match à jouer lundi 12/02/2024

J10. Turcs de Grenoble 1 – Goncelin 1.

Lundi 12/02/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 12 au 15/02/2024

J10. CEA Grenoble 1 – GSE 1.

J10. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 – ASPTT Grenoble 1 ST.

J10. Vallée de la Gresse 2 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

J10. Exempt : Bourg d'Oisans 1.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 06 FEVRIER 2024 à 18h00

Procès-Verbal N°641

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

Courriers :

P. Voironnais Futsal : Lu et noté.
GF38 : Lu et noté, feuille de match.

Agenda :

Coupes jeunes U15 et Féminines sénior :

Correspondants : Mehdi Benlahrache et Cazanove David (Educateurs Sportif du DIF);
Carretero Christophe (Commission Futsal).

U15 :

Qualification des clubs de FC Picasso ; O. St Marcellin ; FC Bourgoin-Jallieu ; MOS3R.

Féminines Séniors :

Qualification des clubs de FF Echirrolles ; GUC ; Fs O. Rivois ; GF Pays des Couleurs pour les 1/2 finales et Finale. Le Club vainqueur sera convoqué le weekend du 09/10 Mars pour le Challenge National Futsal. Il faudra vous organiser pour être disponible (report de match de championnat si nécessaire).

Lieu des finales :

- Gymnase de Grenoble :

Jean Philippe MOTTE (1/2 Finales et finales U15, 1/2 Finales et finales Séniors Féminines et Masculins) le 03/03/24 à partir de 8h30.

Coupe départementale futsal sénior : 1/2 finales.

Finale le 03/03/24 à Grenoble

Base FC / Futsall des géants : Le dimanche 18/02/24 à 18h45 (gymnase Roger Journet, Eybens).

Arbre de Vie / GF 38 : Le dimanche 23/02/24 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-jallieu).

Championnat D1:

6° journée (05/12 au 10/12/23) :

Arbre de Vie / Futsal Voreppe 2 : Le vendredi 16/02/24 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-jallieu).

7° journée (12/12 au 17/12/23) :

Nuxerete Fs38 / Arbre de Vie : Non joué : Transmis à la commission des règlements pour suite à donner.

9° journée (23/01 au 28/01/24) :

Arbre de Vie / Base FC : Le vendredi 29/03/24 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-jallieu).

11° journée (06/02 au 11/02/24) :

Futsal Picasso / Futsall des géants : Le mercredi 07/02/24 à 20h45 (gymnase Pablo Picasso, Echirrolles)

Valence Futsal 26 / Pays Voironnais Futsal : Le dimanche 11/02/24 à 18h30 (gymnase Jean Gemain, Valence).

Futsal Voreppe 2 / Base FC : Le samedi 10/02/24 à 19h00 (gymnase l'Arcade, Voreppe).

Futsal Nuxerete Fs38 / GF38 : Le dimanche 11/02/24 à 18h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Exempt : Arbre de Vie

12° journée (05/03 au 10/03/24) :

Base FC / Futsall des géants : Le dimanche 10/03/24 à 18h45 (gymnase Roger Journet, Eybens).

Pays Voironnais Futsal / Arbre de Vie : Le samedi 09/03/24 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Futsal Voreppe 2 / Futsal Nuxerete Fs38 : Le samedi 09/03/24 à 19h00 (gymnase l'Arcade, Voreppe).

GF38 / Valence Futsal 26 : Le dimanche 10/03/24 à 19h00 (gymnase La Revirée, Meylan).

Exempt : Futsal Picasso.

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyens de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.

.....



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 06 FEVRIER à 15 h 00

Procès-Verbal n° 641

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN.

Excusés :

Bon à Savoir

Nombre de joueurs "Mutation" : Article - 160 des R.G. de la F.F.F. - : P.V. 616

Ordre de priorité pour désigner un arbitre : P.V. 623 et 624

Educateurs D1 et D2 : P.V. 624

Championnat et coupe vétérans : P.V. 622

Dérogation : P.V. 622

Mutation U20 – U19 – Dispense Du Cachet Mutation : P.V. 622

Equipers supérieurs en catégories jeunes : sur site → documents → divers règlements

Match remis / match à rejouer : P.V. 636

Joueur suspendu changeant de club : P.V. 636

Joueur licencié après le 31 janvier : P.V. 636

Formation éducateur D1 – D2 : P.V. 637 et 63

COURRIERS

F.C. TIGNIEU-JAMEYZIEU : transmis à la commission de discipline

LES AVENIERES : transmis à la commission de discipline

SENIORS – D2 – FORFAIT GENERAL MOIRANS – CONSEQUENCES

Art. 23-3 des R.G. du District Isère Football – Forfaits : 23-3-3 – « *En cas de forfait général, mise hors compétition ou mise en inactivité de l'équipe : ✓ avant les cinq (5) dernières journées effectives de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.* » Sous réserve d'éventuelles procédures en cours...

Date	Club adverse	Résultats		Conséquence pour les clubs adverses au classement	
		Club adverse	MOIRANS	points	buts
10/09/23	JARRIE-CHAMP	7	1	Annulation 3 points	Annulation 7 buts
23/09/2023	EYBENS 2	1	1	Annulation 1 point	Annulation 1 but
01/10/2023	ST MARTIN D'HERES	10	2	Annulation 3 points	Annulation 10 buts
07/10/2023	C.V.L. 38	0	6	Statu quo	Statu quo
22/10/2023	BEAUCROISSANT	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
28/10/2023	VERSOUD	3	3	Annulation 1 point	Annulation 3 buts
04/11/2023	VOREPPE	8	0	Annulation 3 points	Annulation 8 buts
11/11/2023	MANIVAL	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
26/11/2023	TULLINS	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
03/12/2023	FORMAFOOT B.V.	5	1	Annulation 3 points	Annulation 5 buts
10/12/2023	VER SAU	1	1	Annulation 1 point	Annulation 1 but

Ces décisions sont susceptibles d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football

SCORE ERRONE

N°118 : F.C. La COTE ST ANDRE / Ent. ST QUENTIN FALLAVIER-OI. VILLEFONTAINE : U13 – D1 POULE A – MATCH du 03/02/2024

Suite au courrier des clubs de ST QUENTIN FALLAVIER et de F.C. La COTE ST ANDRE ST ANDRE :

La COTE ST ANDRE ST ANDRE : (0 (zéro) point, 1 (un) but)

ENT. ST QUENTIN FALLAVIER-OI. VILLEFONTAINE : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Score à la fin de la rencontre : 1 / 3

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

FUTSAL D1

N°118 : FUTSAL des GEANTS / VALENCE FUTSAL 26 : FUTSAL – D1 – MATCH du 25/11/2023

La C.R. demande à ces deux clubs, le résultat de la rencontre et la feuille de match sous réserve de match perdu aux deux équipes.

Retour des divers renseignements pour le 12/02/2024, délai de rigueur.

N°119 : FUTSAL PAYS VOIRONNAIS / VALENCE FUTSAL 26 : FUTSAL – D1 – MATCH du 22/10/2023

La C.R. demande à ces deux clubs, le résultat de la rencontre et la feuille de match sous réserve de match perdu aux deux équipes.

Retour des divers renseignements pour le 12/02/2024, délai de rigueur.

N°120 : FUTSAL des GEANTS / FUTSAL PAYS VOIRONNAIS : FUTSAL – D1 – MATCH du 06/12/2023

La C.R. demande à ces deux clubs, le résultat de la rencontre et la feuille de match sous réserve de match perdu aux deux équipes.

Retour des divers renseignements pour le 12/02/2024, délai de rigueur.

N°121: FUTSAL DES GEANTS / FUTSAL VOREPPE 2 : FUTSAL – D1 – MATCH du 10/01/2024

La C.R. demande à ces deux clubs, le résultat de la rencontre et la feuille de match sous réserve de match perdu aux deux équipes.

Retour des divers renseignements pour le 12/02/2024, délai de rigueur.

N°122 : FUTSAL NUXERETE / FUTSAL des GEANTS : FUTSAL – D1 – MATCH du 28/01/2024

La C.R. demande à ces deux clubs, le résultat de la rencontre et la feuille de match sous réserve de match perdu aux deux équipes.

Retour des divers renseignements pour le 12/02/2024, délai de rigueur.

N°123 : VALENCE FUTSAL 26 / FUTSAL PICASSO : FUTSAL – D1 – MATCH du 28/01/2024

La C.R. demande à ces deux clubs, le résultat de la rencontre et la feuille de match sous réserve de match perdu par pénalité aux deux équipes.

Retour des divers renseignements pour le 12/02/2024, délai de rigueur.

TERRAINS SUSPENDUS

- **VILLENEUVE / SEYSSINS : SENIORS – D1 - MATCH du ~~11/02/2024~~ 10/02/2024**
 - se jouera au stade de CRETS EN BELLEDONNE (club PAYS d'ALLEVARD) le samedi 10/02/2024 à ~~19 h 00~~ **à 20 h 00**
- **ST MARCELLIN / Gpt VEZERONCE-HUERT- DOLOMIEU : U20 – D1 – MATCH du 17/02/2024**
 - se jouera à 15 h 00 à FARAMANS
- **VILLENEUVE / VALLEE DU GUIERS : SENIORS D1 – MATCH du 18/02/2024**
 - se jouera à 12 h 00 au stade Aymé DE MARCIEU à Le Cheylas
- **VILLENEUVE 2 / A.S.I.E.G. : SENIORS D4 – POULE A – MATCH du 18/02/2024**
 - se jouera à 12 h 00 au stade de CRETS EN BELLEDONNE (club PAYS d'ALLEVARD)

MATCH ARRETE

N°124 : PIERRE CHATEL / BOURG D'OISANS : SENIORS - D5 – POULE A – MATCH DU 04/02/2024.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport noté sur la F.M.I., relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 75^{ème} minute.

Considérant ce qui suit :

L'équipe de BOURG D'OISANS a abandonné le terrain.

L'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule : « *Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs - joueuses sur le terrain sera battue par pénalité.* »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de BOURG D'OISANS pour en reporter le bénéfice à l'équipe de PIERRE CHATEL.

BOURG D'OISANS : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

PIERRE CHATEL : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 2 / 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVES D'AVANT-MATCH

N°125 : L.C.A. Foot38 / F.C. LA TOUR-ST CLAIR : SENIORS – D3 – POULE C – MATCH DU 04/02/2024.

Le club de L.C.A. Foot38 a écrit sur la F.M.I. : "Je soussigné(e) *BOYET JEREMY* licence n° 2528727647 Capitaine du club L.C.A. FOOT 38 formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club F.C. LA TOUR ST CLAIR, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 5 joueurs ayant joué plus de 3 matchs avec une équipe supérieure du club F.C. LA TOUR ST CLAIR (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match)."

Le club de L.C.A. Foot38 a confirmé sa réserve par courriel le 04/02/2024.

DECISION

La réserve d'avant-match sera traitée mardi 13/02/2024



COMMISSION SPORTIVE

MARDI 6 février 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°641

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Daniel Guillard, Gilbert Repellin.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2023/2024, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

U10 / U11

U10 : Poule A, St Martin Hères 3 est remplacé par GF 38 2

Poule C : GF38 2 remplacé par St Martin d'Hères

Poule F : Rives prend la place de l'exempt

U10/U11 : Poule B : Supprimer Goncelin 2

Poule C: Supprimer Saint Georges de Commiers

Poule I : Supprimer Domarin 1

U11 : Poule G, supprimer Villefontaine 1

Poule H, Villefontaine 1 remplace Villefontaine 2 et Domarin 2 prend la place de l'exempt

Poule B: Cette poule se retrouve à 7 équipes dans son secteur, dont deux clubs ayant deux équipes engagées.

La journée N°2 est maintenue telle que prévue.

A compter de la journée N°3 du 9 Mars, afin de rendre plus attractif ces divers plateaux, il est prévu de modifier le calendrier, lequel sera communiqué directement aux cinq clubs concernés avant le 20 février

Pour la seconde journée de ces plateaux, les clubs devront utiliser la même procédure que la 1° journée pour le retour des feuilles.

Pour le secteur Voiron Daniel HUGOT : Tel 06.45.65.86.42.

Pour le secteur Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin : Tel 06.70.93.82.68.

U13

Festival National.

Le 3eme tour non joué LCA FOOT 1 / VEZERONCE 1 et MISTRAL 1 se jouera le 2 mars sur le terrain de LCA FOOT 1.

Les matchs de championnat en retard ont été reprogrammés et sont consultables sur le site en fin de semaine.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15 A11

Le tirage des coupes Dubois et Dominguez effectués le 7 février 24 sera consultable sur le site en fin de semaine.

Les matchs en retard ont été reprogrammés et sont consultables sur le site.

Moirans 2 demande de passer en U15 à11.

Ascol foot 38 demande de passer de U15 A 11 à U15 A 8.

De ce fait MOIRANS prend la place en poule I de L'ASCOL FOOT 38.

U15 A 8

Composition des deux poules :

POULE A : Claix 2, Tullins 2, Quatre Montagnes 2, St Georges de Commiers 2,

Ascol foot 38.

POULE B : Cremieu 2, VAREZE 2, ST Maurice L'exil 3, ENT Cheyssieu la Sanne 1

Mos3r 5, Creys-Morestel 2.

Début du championnat le 02 MARS.

Le calendrier sera consultable sur le site en fin de semaine.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Le tirage de la coupe Crédit Agricole effectué le 7 février 24 sera consultable sur le site en fin de semaine.

Les matchs en retard ont été reprogrammés et sont consultables sur le site.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

COUPE U20

Il reste 10 équipes qualifiées, il est nécessaire d'effectuer un tour de cadrage pour deux matchs.

Après tirage au sort les rencontres programmées sont :

TOUR ST CLAIR / COTE ST ANDRE

ES RACHAIS / MOS3R 2, matchs à disputer le 24 Février 24.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Les matchs en retard ont été reprogrammés et sont consultables sur le site.

Le tirage des coupes F Marchiol et L Gros Balthazard effectué le 7 février 24 seront consultables sur le site en fin de semaine.

REPORTS DES MATCHS SENIORS

Les clubs en rouge sont qualifiés en coupe seniors.

D2

D2 Poule A : O.N DAUPHINE / DOLOMIEU du 01 Octobre **AU 25 FEVRIER 24.**

PAYS VOIRONNAIS / ST CASSIEN du 03 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

D3

D3 Poule D : VALLEE DE L'HIEU / ST CASSIEN 2 du 10 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

D4

D4 Poule A : PONT DE CLAIX / CROLLE 2 du 10 Décembre **arrêté. En commission discipline**

D4 Poule B : PAYS VOIRONNAIS 2 / ST LATTIER 2 du 03 Décembre. **REPORT Sans date En commission d'appel.**

D4 Poule C : ASCOL FOOT 38 / TULLINS 2 du 17 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

D4 Poule D : **LAUZES 2** / CASSOLARD PASSAGEOIS du 03 Décembre **REPORT SANS DATE.**

D4 Poule E : EYZIN ST SORLIN / ENT FOOT ETANGS du 10 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

D5

D5 Poule A : SUD ISERE 2 / BOURG D'OISANS du 03 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

D5 Poule C : SURE 2 / BILIEU du 03 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

RACING CLUB HILAIROIS / MIRIBEL 2 du 03 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

CROSSEY 2 / MURETTE 3 du 03 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

ASCOL FOOT 38 2 / VIRIEU VALONDRAS 3 du 03 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

D5 Poule D : CORBELIN 3 / BOUCHAGE PASSINS du 03 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

CESSIEU 2 / CORBELIN 3 du 17 Décembre **AU 31 MARS 24.**

BATIE MONTGASCON 2 / CREY MORESTEL 3 du 03 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

LES AVENIERES 2 / CESSIEU 2 du 03 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

D5 Poule E : **ECBF 2** / LIERS 2 du 03 Décembre **REPORT SANS DATE.**

D5 Poule F : ST HILAIRE COTE 2 / ENT CHABONS OYEU du 1 Octobre **AU 25 FEVRIER 24.**

FARAMANS 2 / BATIE DIVISIN du 03 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

D5 Poule G : EYZIN ST SORLIN 2 / **VAREZE 3** du 05 Novembre **REPORT SANS DATE.**

EYZIN ST SORLIN 2 / ENT ETANGS 2 du 10 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

ARTAS CHARANTONNAY 3 / TURC VERPILLIERE 2 du 03 Décembre **AU 25 FEVRIER 24.**

BEAUVOIR ROYAS 2 / ARTAS CHARANTONNAY 3 du 10 Décembre **AU 31 MARS 24**

VETERANS

Le tirage des coupes effectué par Jean-Marc Boulord sera sur le site en fin de semaine.

Matchs à jouer le Vendredi 23 Février 24.

Secteur Nord isère :

ST Maurice l'Exil 31 / Le Bouchage, AS Crossey 31 / Chartreuse guiers 31.

Cs Voreppe 32 / ST André le Gaz 31, Pays Voironnais / US Pontoise 31.

La Murette 31 / La Tour St Clair 31, Crey-Morestel 31 / Vallée du Guiers 31.

Artas-Charantonnay 31 / Beauvoir 32, Mos3r 31 / ST Maurice L'exil 32.

Secteur Grenoble :

ES Rachais 31 / US Sassenage 31, Deux Rochers 33 / Seyssinet 31.

FC Echirrolles 31 / ES Rachais 32, ST Georges de Commiers 31 / Seyssins 32.

Vallée de la Gresse 32 / ST Paul de Varcès 31, Izeaux 31 / ST Hilaire de la cote 31.

ST Siméon de Bressieux 31 / La Cote St André 31.

Noyarey 31 ou Chatte 31 / Seyssins 31.

Responsable : Gilbert Repellin. : 07.86.40.95.23

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°641

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 16 février 2024 au lundi 19 février 2024

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

vendredi 16 février 2024

Match Vétérans

ASIEG/FC SEYSSINS 2 à 20h00

dimanche 18 février 2024

Match seniors D3

TURCS DE GRENOBLE/FC SUD ISÈRE à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 18 février 2024

Match Seniors D4

ES MISTRAL/US CHATTE à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 18 février 2024

Match Féminines D3

GF38/LE PUY FOOT 43 AUVERGNE à 14h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 16 février 2024

Match vétérans GSE/OC EYBENS à 20h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

dimanche 18 février 2024

Match Féminin R1

GF38 2/AS SAINT ÉTIENNE à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 18 février 2024

Match Seniors D5

FCMG/CA GONCELIN à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 18 février 2024

Match Seniors D1

USVO/US GIÉRES à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 6 FEVRIER 2024

Procès-Verbal N°641

Président : Samuel BOURGEOIS

CERTIFICATION CFF3 LE 13 MARS 2024 LIEU A DETERMINER

NOM_PRENOM	CLUB
CHAFFARD Clément	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38
SURIANO Richard	FC ECHIROLLES
HOURMAN Sarah	GUC FOOTBALL FEMININ
JANICHON Valentin	MOS3R FOOTBALL CLUB
ANSELME Gabriel	RACING CLUB BOUVESSE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP

CFI U6 U9 LES 7 et 21 mars 2024 LIEU ST GEOIRE EN VALDAINE

NOM_PRENOM_	CLUB
ALVES DA CRUZ FOITY Solene	A. S. VER SAU
DE ALMEIDA Jules	F.C. COTE SAINT ANDRE
MOUNA LIWANDA Chris	F.C. D'ECHIROLLES
BLANC Elvis	F.C. LA SURE
GAUCHET Mateo	F.C. LA SURE
VEITSHANS Matthias	F.C. LA SURE
BENASSOU ANNOUR Yassir	F.C. MOIRANS
INFUSO Hugo	F.C. MOIRANS
MAIKOOUVA Guy	L.C.A. FOOT 38
SOK Heng	L.C.A. FOOT 38
HOUVENAGHEL Stephane	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
LEOTOT Mathyss	ST. CHABONNAIS
MATHAN David	ST. CHABONNAIS
BERGERON Jonathan	U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
GIGAREL Alicia	U. S. CREYS-MORESTEL
PEYZIEUX Raphael	U.S. DOLOMOISE

GALLMANN CHABRAND Laure	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
PEREZ Sylvain	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
PALADINO Enzo	U.S. SASSENAGEOISE F.
SOLER Sacha	U.S. SASSENAGEOISE F.
TRAWINSKI Loic	U.S. SASSENAGEOISE F.

CFI U10 U13 LES 8 et 22 mars 2024
LIEU ST GEOIRE EN VALDAINE

NOM_PRENOM_	club
CHAUVET Paul Michael	A. S. VER SAU
SARRAZIN Mathis	A.S. ST ANDRE LE GAZ
TIVOLLIER Jerome	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
AIT HAMMOU Abdelouahed	F.C PAYS VOIRONNAIS
FONTENELLE David	F.C PAYS VOIRONNAIS
GAILLARD Sebastien	F.C. BALMES NORD ISERE
MOIROUX Stephane	F.C. BALMES NORD ISERE
PEREIRA Valentin	F.C. BALMES NORD ISERE
HUMEL Samuel	F.C. COTE SAINT ANDRE
KARAPINAR Bilal	F.C. COTE SAINT ANDRE
BLANC Elvis	F.C. LA SURE
PILONI Patrice	F.C. PONT DE CLAIX
SALEM Khalil	F.C. PONT DE CLAIX
BERTHET Quentin	L.C.A. FOOT 38
VIGNOT Sebastien	L.C.A. FOOT 38
LAMBERSANT Thomas	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
MAOUCHI Mokrane	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
MOUMEN Younes	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
BELHADJ Kylian	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GIANNONE Franck	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
MPIO Patrick	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
LEOTOT Mathyss	ST. CHABONNAIS
MATHAN David	ST. CHABONNAIS
MONIER Ludovic	U.S. CORBELIN
MUSCILLO Angelo	U.S. CORBELIN
BARTHELEMY Julien	U.S. DOLOMOISE
PATUREL Yann	U.S. DOLOMOISE
HACHANI Mehdi	VOUREY SP.



EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6_U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr